

De la philosophie des contrats

Retranscription de l'interview vidéo **Grégory Jérôme, responsable du service formation continue, Haute École des Arts du Rhin, Strasbourg**

Interview réalisée dans le cadre des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2022

Sommaire

De la philosophie des contrats	1
Présentation	1
Quelle est l'utilité d'un contrat ?	1
Se former à la lecture d'un contrat permet-il de rééquilibrer le rapport entre artiste et diffuseur ?	1

Présentation

Grégory Jérôme, je suis responsable du service de formation continue à la Haute école des arts du Rhin.

Je suis également en charge de l'information juridique, en direction des artistes dans cette même école. C'est vrai que la question de contrat relève d'une pratique quasi-quotidienne puisqu'il n'y a pour ainsi dire, plus aucune situation de travail qui ne fasse l'objet d'un contrat entre le créateur, l'artiste et le centre d'art, l'éditeur, le diffuseur ou toute structure intéressée à l'idée d'exploiter une œuvre.

Quelle est l'utilité d'un contrat ?

Le contrat pour moi est quelque chose de très important dans le sens où il va déterminer d'une façon très importante, le sort d'une œuvre ; sa circulation mais aussi, point important, la rétribution qui pourra être celle de l'artiste.

Se former à la lecture d'un contrat permet-il de rééquilibrer le rapport entre artiste et diffuseur ?

C'est vrai que ce n'est pas commun de parler de contrat dans notre secteur, il faut bien l'admettre, mais force est de

reconnaître que l'existence même d'un contrat dans cet environnement juridique qui quoi qu'il arrive concerne la création m'a toujours semblé important pour fonder une relation équilibrée entre les deux parties que sont artiste et structure qui va exploiter l'œuvre. De ce point de vue-là, il faut quand même reconnaître que les deux parties ne bénéficient pas du tout du même rapport au droit ou de la même maîtrise, de la matière qui est au cœur des contrats. C'est la raison pour laquelle il me semble important qu'il faut accompagner ce mouvement de façon à ce que les béotiens ou ignorants de cette matière, les artistes, les créateurs, les étudiants qu'on forme, rentrent progressivement dans une connaissance un peu plus fine de cet environnement dans lequel quoi qu'il arrive, qu'ils le veuillent ou non, vont devoir rentrer. Le point important pour moi c'est de considérer qu'il y a une asymétrie d'informations entre l'artiste et la structure qui va exploiter l'œuvre, je m'emploie simplement à tenter de rééquilibrer ce rapport de force déséquilibré qui existe de fait entre l'artiste et l'exploitant on va dire. L'information juridique qu'on inscrit au cœur de ce service dont j'ai la charge, relève de mon point de vue, d'une nécessité. Il serait bon que ce soit effectivement le cas, autant que possible, dans d'autres établissements et au-delà même que ce soit possible de faire bénéficier les artistes de cette ressource absolument importante, que constitue le droit pour elles, encore une fois, qu'on le veuille ou non. Voir même que les galeristes, les centres d'art le proposent ou non. Rien ne peut se faire à mon sens, sans qu'il y ait de façon claire des conditions en amont de toute collaboration. Il s'agit bien d'une question importante et le contrat c'est ce document qui va pouvoir garantir à l'artiste les meilleures conditions de circulation de ses œuvres, quand bien même ce serait une matière conçue comme rébarbative, on ne peut pas se dispenser, à mon avis, de rentrer un tant soit peu dans cette matière que constitue le droit de la propriété littéraire et artistique, parce qu'il est important que les artistes aient à l'esprit, qu'ils leur appartient de veiller à préserver leurs intérêts, quoi qu'il arrive.